



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**02 décembre 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN 92 du 02 décembre 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN N° 2022-159	28.11.2022	Arrêté portant subdélégation de signature en matière administrative.	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE  
DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté n° 2022-159-RRA  
Publié dans le  
recueil des actes administratifs spécial  
de la préfecture de Région Ile de France  
N°IDF-064-2022-11  
LE 30 NOVEMBRE 2022

portant subdélégation de signature  
en matière administrative

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

-----  
VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Île-de-France;

VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n°2020-159 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU l'arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles en date du 29 septembre 2022 et portant intérim des fonctions de directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine.

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet des Hauts-de-Seine et le recteur de la région académique d'Île-de-France, le 31 décembre 2020 ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Monsieur Jacques FLODROPS, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine chargé de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-159 du 31 décembre 2020 précité.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques FLODROPS, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine chargé de l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-159 du 31 décembre 2020 précité, à :

- Monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Véronique PAROUTY, directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Véronique GARCIA-GILLET, adjointe au directeur académique par intérim des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine pour le 1<sup>er</sup> degré

- Madame Maïlys PUYGAUTHIER, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Madame Sonia CHABANE, adjointe à la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté n°2022-146-RAA du 12 juillet 2022 portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris à la DASEN des Hauts-de-Seine en matière administrative (SDJES92) est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de la région académique d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 28/11/2022

Le recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,

*Signé*

Christophe KERRERO

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>